



# NOTICE pour vous INSCRIRE à l'EXAMEN du PERMIS DE CHASSER

Dès 15 ans, je passe mon permis de chasser en trois étapes !

## Étape 1 **MON INSCRIPTION** à l'examen du permis de chasser.

Envoyez ce dossier d'inscription complet à la Fédération des Chasseurs.

**OBLIGATOIRE** ➔ **Indiquer une adresse mail et un numéro de téléphone mobile.**

- Indiquer, sur papier libre, vos observations (*être convoqué avec autre personne ...*) et disponibilités (*vacances scolaire, ...*) pour la formation. Nous en tiendrons compte dans la mesure du possible.
- Covoiturage : sauf indication contraire lors du renvoi de ce dossier, vos coordonnées sont jointes aux convocations des participants à votre journée de formation.
- Pour les moins de 15 ans : envoyez votre dossier, au plus tôt, deux mois avant vos 15 ans pour éviter un délai trop important entre la formation et les examens.
- Les candidats sont convoqués, dans l'ordre de réception de leur dossier complet, 3 à 6 semaines avant la formation, l'étape 2.

## Étape 2 **MA FORMATION** à l'examen du permis de chasser.

Une journée de formation, théorique et pratique, **obligatoire** est dispensée gratuitement par la Fédération des Chasseurs.

- La formation et l'examen ont lieu en semaine (*hors samedi et dimanche*) dans notre [centre de formation cynégétique](#) du Bois de la Vente à JOUÉ/ERDRE (*Plan d'accès sur [www.chasse44.fr](http://www.chasse44.fr) dans la rubrique info pratique*).
- Nous accueillons 9 à 10 participants par journée de formation de 8h30 à 17h30.
- Le jour de la formation prévoyez un pique-nique pour déjeuner en salle et une tenue adaptée à la météo (*vêtements chaud et contre la pluie*). La formation porte essentiellement sur l'aspect [pratique](#) de l'examen qui se déroule en extérieur.
- La semaine précédant l'examen, une formation pratique **facultative** est proposée (infos le jour de la formation).
- **La théorie est un apprentissage personnel**, il est vivement conseillé de venir à la formation en ayant déjà **étudié**, l'intégralité du **programme théorique** : connaissance de la chasse (*organisation, législation, arme, ...*) et des espèces (*biologie, comportement, gestion, ...*).

Retrouvez ce programme mais aussi toutes les questions de l'examen, avec un corrigé commenté et un examen blanc pour s'entraîner, dans le manuel et le DVD de la préparation officielle à l'examen disponible (*suivant l'état des stocks*) auprès de la Fédération.

|  | Sur place                                      | Par correspondance   | Entraînez-vous sur le site de la<br>Fédération Nationale des Chasseurs<br><a href="http://www.chasseurdefrance.com">www.chasseurdefrance.com</a> |
|--|--|--|--|
| Se procurer le(s)  | - à la Fédération<br>- le jour de la formation | envoyez à la Fédération un<br>chèque à l'ordre de "FDC 44" |  |
| Manuel   | 10 €   | 16 € ( <i>frais de port inclus</i> )                       |  |
| Le DVD disparaît et laisse la place, le 01/01/2023, à une version numérique en libre accès sur le site de la Fédération Nationale des Chasseurs. |  |  | Rubrique "s'entraîner au permis"   |

- A l'issue de la formation, votre dossier est envoyé à l'O.F.B. (*Office Français de la Biodiversité*) qui vous convoquera pour l'étape 3.

## Étape 3 **MON EXAMEN** du permis de chasser.

L'examen est organisé par l'O.F.B. dans les 2 mois suivants la formation (*durée environ 1h00*). En cas de

réussite : J'ai 16 ans ..... vous recevez immédiatement votre permis de chasser.

J'ai moins de 16 ans ... l'O.F.B. vous adresse votre permis par courrier le jour de vos 16 ans.

## Veuillez lire attentivement ce document pour compléter votre dossier d'inscription à l'examen du permis de chasser.

### JOINDRE les pièces suivantes à votre dossier d'inscription

- Pour être sûr de ne rien oublier, cocher les cases.

La photocopie d'une pièce d'identité, recto-verso :

- EN COURS DE VALIDITÉ.** Attention, cette pièce devra être en cours de validité pour passer l'examen qui peut avoir lieu plusieurs mois après votre inscription.
- UNIQUEMENT** carte nationale d'identité ou passeport. Permis de conduire, livret de circulation, etc ... sont irrecevables).

C'est impératif pour passer l'examen.

Un chèque de - 31 € pour les mineurs à l'ordre de l'agent comptable de l'OFB.  
- 46 € pour les majeurs à l'ordre de l'agent comptable de l'OFB.

- Vous devez inscrire au dos du chèque : FDC 44 – Nom, prénom et date de naissance du candidat.**  
Un chèque par candidat. Ce chèque réunit le droit d'inscription de 16 € et la délivrance du permis de 15 € pour les mineurs ; 30 € pour les majeurs. (Attention, toute rature entraîne le renvoi du chèque).

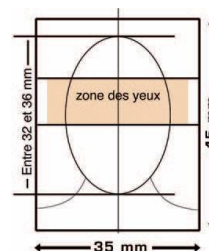
- Un chèque de 17 € à l'ordre de la FDC 44 (*ce chèque est demandé en plus du dossier officiel, c'est une caution restituée le jour de la formation ou encaissée en cas d'absence*).

- Attention, les photos scolaires ne respectent pas forcément ces normes.  
→ Attention, des photos de moins de 6 mois : si ce sont les mêmes que votre pièce d'identité, l'O.F.B. vérifie la date de délivrance de cette dernière. Si elle a plus de 6 mois, les photos sont à refaire.

2 **photographies d'identité** identiques, couleur, **de moins de 6 mois**, format **35x45 mm**. Le visage doit prendre 70 à 80 % de la hauteur, soit 32 à 36 mm du bas du menton au sommet du crâne (*hors chevelure*). La prise de vue est un gros plan du visage et des épaules. La photo doit être nette, de bonne qualité, sans pliure ni trace.

Aagrafer sur le cerfa, sans les détacher l'une de l'autre, dans l'emplacement prévu à cet effet (*portez vos noms et prénoms au verso*).

Réalisées par un professionnel ou dans une cabine photo agréé par le ministère de l'intérieur.



Impression thermique de bonne qualité à forte résolution sur du papier photographique de haute qualité. Aspect brillant et bien contrasté, teint naturel. Il ne doit pas avoir d'yeux rouges. La photo doit montrer le sujet fixant clairement l'objectif. Le sujet doit présenter son visage face à l'objectif, sans incliner la tête de côté.

Fond clair et uni. La tête droite et centrée. Sujet doit être seul, sans dossier de fauteuil ou objet visible. Expression neutre bouche fermée. les yeux sont ouverts, le sujet fixe l'objectif, les cheveux ne doivent pas obscurcir les yeux. Couvre-chef interdit. Les montures de lunette ne doivent pas cacher les yeux. Eviter les montures épaisses. Yeux parfaitement visibles, sans reflets de lumière sur les lunettes qui ne doivent pas être équipées de verres de couleurs.

- Un justificatif relatif aux obligations du service national selon votre âge.

Moins de 16 ans

①

De 16 à 18 ans

① ou ②

De 18 à 25 ans

② ou ③ ou ④

Plus de 25 ans

①

① Aucun justificatif.

① Une attestation de recensement.

② Le certificat de participation à la JAPD ou JDC\*.

③ Une attestation provisoire, comportant obligatoirement une date de validité, si le candidat n'a pas encore participé à la JAPD ou JDC\*.

④ Une attestation individuelle d'exemption.

#### Se procurer les justificatifs

① *Après de votre mairie ou de votre commune de rattachement.*

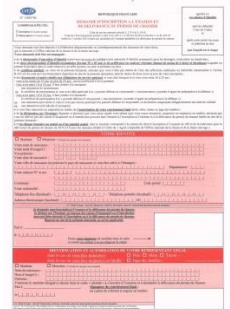
②③④ *Après du [Centre du Service National de RENNES](http://Centre du Service National de RENNES) au 02.23.44.50.01 / [csn-rennes.sec.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-rennes.sec.fct@intradef.gouv.fr).*

\* La JAPD : Journée d'Appel de Préparation à la Défense est devenue au 01/07/2010 la JDC : Journée Défense et Citoyenneté.

Pour être sûr de ne rien oublier, cocher les cases.

**COMPLÉTER, de façon LISIBLE, le cerfa n°13945\*05** (demande d'inscription à l'examen et de délivrance du permis de chasser)

|       |  |  |
|-------|--|--|
| Recto | Cadre Votre identité   | <b>Le candidat complète, date* et signe le cerfa (ne dépasser pas le cadre). N'oubliez pas votre MAIL et TELEPHONE !</b> |
|       | Cadre Identification et Autorisation de votre représentant légal | <b>Le représentant légal, si vous êtes mineur(e) ou majeur(e) en tutelle, complète, date* et signe l'autorisation.</b>   |



**Certificat médical** : à établir auprès de votre médecin traitant. Munissez-vous du cerfa lors de la visite médicale pour que le médecin en complète le verso.

- N'oubliez pas le numéro RPPS / ADELI, la signature et le cachet du médecin. Attention, en cas de remplaçant, le tampon du médecin remplacé est obligatoire.
- Ce certificat médical doit être daté\* de moins de 2 mois au jour de votre inscription.
- Ce certificat est valable 1 an à compter du jour de la signature du dossier d'inscription.

\* Pour simplifier, datez votre dossier au jour de votre certificat médical. Attention, toutes ratures sur les dates entraînent le renvoi du dossier.

**VÉRIFIER** que le dossier est complet (signatures, MAIL ET TELEPHONE, pièces justificatives, chèques, ...).

**ENVOYER le cerfa et les pièces jointes à**  
**FDC 44 – Service formation - CS 40413 – 44204 NANTES Cédex 2**

Renseignements : [www.chasse44.fr](http://www.chasse44.fr) - 02.40.89.94.86 / **Recevez tous nos vœux de réussite !**

## Quelques infos sur la chasse

• 1.141.000 chasseurs en France ; 65.000 dans les pays de la Loire ; 13.000 en Loire-Atlantique.

• La Fédération des Chasseurs de Loire-Atlantique est agréée au titre de la protection de l'environnement.

• De nombreux mode de chasse existent : la chasse à tir (devant soi, à l'approche, à l'affût, en battue, au gibier d'eau, à l'arc); à courre (petit et grande vénerie, chasse sous terre ou déterrage), au vol.

• Pour chasser, il faut le PERMIS DE CHASSER, une VALIDATION, une ASSURANCE et un TERRITOIRE :

- Votre PERMIS DE CHASSER obtenu à l'issu de l'examen est permanent. Le droit de l'utiliser doit être renouvelé tous les ans comme la licence d'un club sportif, c'est la VALIDATION annuelle (année cynégétique : 01/07 au 30/06) délivrée par la Fédération des Chasseurs.

- Cette validation doit être accompagnée d'une ASSURANCE responsabilité civile chasse (à ne pas confondre avec votre responsabilité civile privée). Cette RC couvre les dommages causés aux autres. Des options existent pour assurer les dommages causés à votre personne, à vos chiens ou à votre arme.

- Le TERRITOIRE de chasse : pour chasser sur un territoire (ensemble de parcelle, de terrains), il faut avoir le droit de chasse. Ce droit appartient au propriétaire dudit terrain. Toutefois, vous pouvez adhérer à une association car ce droit de chasse peut être exploité par d'autres personnes ou par des associations de chasse : ACCA, communale, amicale, privés, ... ou être invité à une chasse ou à une battue par le détenteur des droits de chasse.

- Pour votre première validation, vous bénéficierez d'une validation Nouveau Chasseur à tarif réduit.

• La Fédération des chasseurs propose d'autres formations : chasse à l'arc, piégeur, garde particulier, hygiène de la venaison, régulation des corvidés et tir d'été du renard.

• De nombreuses associations départementales cynégétiques existent en Loire-Atlantique : jeunes chasseurs, chasseresses, chien courant, grand gibier, gibier d'eau, bécasse, bécassine, chasse à l'arc, piégeur, garde particulier, vénerie, chien de rouge, etc ...